

CONDUITE FACE À UN CAS SUSPECT DE MALADIE À VIRUS EBOLA

15 août 2019

Le 17 juillet 2019, suite à l'apparition d'un premier cas à Goma en République démocratique du Congo (RDC), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a élevé l'éclosion de la maladie à virus Ebola (MVE) au rang d'urgence sanitaire mondiale. Même si le risque d'importation d'un cas de MVE est jugé très faible, tous les professionnels de la santé doivent être prêts à évaluer un voyageur symptomatique en provenance d'une région affectée.

Le triage rapide et l'évaluation clinique d'un patient sont essentiels pour déterminer s'il répond à la définition de cas suspect. Ce dernier doit répondre à **au moins un des critères cliniques et un des critères épidémiologiques**. Cette évaluation doit être effectuée le plus rapidement possible afin de mettre en place les mesures de prévention et de contrôle requises, donner les soins appropriés au patient et assurer la gestion des demandes d'analyses de laboratoire. Veuillez consulter le document de l'INSPQ : [Maladie à virus Ebola : mesures de prévention et de contrôle pour les hôpitaux \(2014\)](#) pour les recommandations quant au triage (page 4), à l'évaluation médicale (page 5), à l'hospitalisation et aux mesures de protection appropriées (pages 7-11). Un tableau synthèse est joint à cet envoi.

RECOMMANDATIONS

1. Procéder rapidement au triage et à l'isolement, dans un espace fermé, de toute personne mentionnant un retour de la RDC dans les 21 jours ET de la fièvre OU des symptômes compatibles avec la MVE

2. Évaluer s'il s'agit d'un cas suspect avec le soutien de la Direction régionale de santé publique

- La personne doit répondre à des **critères cliniques** (voir tableau synthèse ci-joint) et à des **critères épidémiologiques** (voir site web du [MSSS](#) ou de l'[OMS](#)).
- Pour du soutien à cette évaluation, consulter sans tarder le médecin de garde en maladies infectieuses à la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP de Montréal) en composant le 514 528-2400 (24 h/7 jours).
- Si la personne répond aux critères, il faudra aviser sans délai :
 - le médecin microbiologiste-infectiologue de garde de votre établissement;
 - l'équipe locale de prévention et contrôle des infections;
 - le directeur médical du Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ).

3. Avant de procéder aux prélèvements de spécimens

- Le directeur médical du LSPQ organise une conférence téléphonique avec les personnes suivantes avant de décider d'acheminer un spécimen pour la recherche du virus Ebola :
 - le médecin traitant et le médecin microbiologiste-infectiologue de garde de l'établissement;
 - le directeur régional de santé publique ou son représentant;
 - le directeur national de santé publique ou le directeur de la protection de la santé publique.

4. Procéder au prélèvement de spécimens en milieu hospitalier

- Utiliser le [Guide des services — Recherche du virus Ebola par détection d'acides nucléiques](#) (LSPQ).

Pour plus de renseignements, consulter :

- [Ministère de la santé et des services sociaux \(MSSS\)](#)
- [Centers for Disease Control and Prevention \(CDC\)](#)
- [Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#)
- [Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#)

Pour joindre le médecin de garde en maladies infectieuses de la Direction régionale de santé publique de Montréal : **514 528-2400**, 24 h/7 jours

Tableau synthèse -

Conduite face à un cas suspect de maladie à virus Ebola se présentant à la salle d'urgence

Se référer au document de l'INSPQ intitulé : [Maladie à virus Ebola : mesures de prévention et de contrôle pour les hôpitaux \(2014\)](#)

